EMERGENCES Marne-la-Vallée

Association loi du 1er juillet 1901

Association n° W771002186 – Sous –préfecture de MEAUX

Siège social : LCR JULES RAIMU– ALLEE JULES RAIMU

77 200 TORCY

Siret : 434 011 482 00032 - APE 9499Z

COMMISSARIAT AUX COMPTES

AU

31 DECEMBRE 2020

M. Emmanuel YAMDJEU

Expert-comptable inscrit au tableau de l'ordre de la région parisienne

Commissaire aux comptes auprès de la Cour d'appel de Paris

SIRET : 398 357 145 00026 APE : 6920Z

Tél : 01 49 41 00 12

Email : cageic@cageic.com

1, rue du 11 Novembre 1918 94350 Villiers sur Marne

EMERGENCES Marne-la-Vallée

Association loi du 1er juillet 1901

Association n° W771002186 – Sous –préfecture de MEAUX

Siège social : LCR JULES RAIMU– ALLEE JULES RAIMU

77 200 TORCY

Siret : 434 011 482 00032 - APE 9499Z

EMERGENCES Marne-la-Vallée

Commissariat aux comptes au 31 décembre 2020

SOMMAIRE

INFORMATIONS

1. Rapport Général
2. Rapport Spécial
3. Comptes annuels

M. Emmanuel YAMDJEU

Expert-comptable inscrit au tableau de l'ordre de la région parisienne

Commissaire aux comptes auprès de la Cour d'appel de Paris

SIRET : 398 357 145 00026 APE : 6920Z

Tél : 01 49 41 00 12

Email : cageic@cageic.com

1, rue du 11 Novembre 1918 94350 Villiers sur Marne

Emmanuel YAMDJEU
Expert Comptable – Commissaire aux Comptes
Inscrit à l'Ordre de Paris / Ile de France
Siret 398 357 145 00026 APE 6920 Z
Tel : 01 49 41 00 12
Email : cageic@cageic.com
Site : www.cageic.com
1, rue du 11 Novembre 1918 – 94 350 Villiers s/Marne

EMERGENCES

Association régie par la Loi 1901
LCR JULES RAIMU- ALLEE JULES RAIMU
77 200 TORCY
Tél : 01 64 62 07 73
Siret : 434 011 482 00032 APE 9499Z

RAPPORT GENERAL SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Mesdames, Messieurs Les Adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association EMERGENCES Marne-la-Vallée relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France . Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport , et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

II- JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Règles et principes comptables :

Les premières pages de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables des postes significatifs.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables :

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société décrites dans l'annexe concernant les éléments significatifs des comptes annuels, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Conclusion :

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

III- VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés à l'actionnaire unique sur la situation financière et les comptes annuels.

IV – RESPONSABILITE DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

V- RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux termes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.
Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

Il apprécie la caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Villiers S /Marne, le 29 Mars 2021

Le Commissaire aux comptes

Emmanuel YAMDJEU



Emmanuel YAMDJEU
Expert Comptable – Commissaire aux Comptes
Inscrit à l'Ordre de Paris / Ile de France
Siret 398 357 145 00026 APE 6920 Z
Tel : 01 49 41 00 12
Email : cageic@cageic.com
Site : www.cageic.com
1, rue du 11 Novembre 1918 – 94 350 Villiers s/Marne

EMERGENCES

Association régie par la Loi 1901
LCR JULES RAIMU- ALLEE JULES RAIMU
77 200 TORCY
Tél : 01 64 62 07 73
Siret : 434 011 482 00032 APE 9499Z

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Mesdames, Messieurs Les Adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article 11 des statuts, nous n'avons été avisé d'aucune des conventions visées à l'article L.227-10 ou L612-5 du Code de commerce, qui sont intervenues au cours de l'exercice, ainsi que des exercices antérieurs.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisé, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Villiers S/Marne, le 29 Mars 2021

Le Commissaire aux Comptes

Emmanuel YAMDJEU

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2020	Net au 31/12/2019
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	73 642	65 441	8 201	9 449
Immobilisations financières	54 087		54 087	53 503
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	127 729	65 441	62 288	62 952
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				10 851
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Autres	24 555		24 555	59 800
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	264 791		264 791	257 223
Caisse	501		501	204
TOTAL ACTIF CIRCULANT	289 847		289 847	328 079
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	2 546		2 546	
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION	2 546		2 546	
TOTAL GENERAL	**420 122**	**65 441**	**354 681**	**391 030**

Legs nets à réaliser :		
acceptés par les organes statutairements compétents		
autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre :		

Bilan passif

	au 31/12/2020	au 31/12/2019
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	59 222	59 222
Ecarts de réévaluation		
Réserves	158 023	148 023
Résultat de l'exercice	-6 214	-15 788
Report à nouveau	-19 682	208
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	191 348	191 665
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise	14 102	20 000
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement	-11 668	-8 626
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	193 782	203 038
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
FONDS DEDIES	101 322	110 094
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	10 293	32 991
Autres	44 797	40 419
TOTAL DETTES	-46 232	-36 684
Produits constatés d'avance	4 488	4 488
TOTAL GENERAL	**354 681**	**391 030**

(1) Dont à plus d'un an (a)	
Dont à moins d'un an (a)	59 577
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

Compte de Résultat

	Exercice N 31/12/2020	Exercice N-1 31/12/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	351 044	402 161
Cotisations	105	125
Autres produits	653	12 755
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	351 802	415 041
CHARGES D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Achats de marchandises		
Variation des stocks (marchandises)		
Achats d'approvisionnements		
Variation des stocks (approvisionnements)		
Autres charges externes	102 233	135 492
Impôts, taxes et versements assimilés	2 322	7 212
Rémunérations du personnel	201 472	190 989
Charges sociales	61 093	58 890
Dotations aux amortissements	3 037	6 063
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	873	
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	371 029	398 646
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-19 227**	**16 395**
PRODUITS FINANCIERS	1 169	1 852
CHARGES FINANCIERES		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	972	20 613
CHARGES EXCEPTIONNELLES	447	55 000
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
REPORT DE RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIE	17 318	22 352
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	6 000	22 000
EXCEDENT OU DEFICIT	**-6 214**	**-15 788**

Comptes annuels 2020

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : EMERGENCES ASSOCIATION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 354 681 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 6 214 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Agencements des constructions : 10 à 20 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	1 538		1 538	
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	40 458			40 458
- Matériel de transport	11 990			11 990
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	19 108	2 085		21 193
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	73 094	2 085	1 538	73 642
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	53 503	584		54 087
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	53 503	584		54 087
ACTIF IMMOBILISE	**126 597**	**2 669**	**1 538**	**127 729**

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		2 085	584	2 669
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		**2 085**	**584**	**2 669**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		1 538		1 538
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		**1 538**		**1 538**

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	1 235	6	1 241	
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	33 286	1 679		34 965
- Matériel de transport	11 990			11 990
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	17 135	1 351		18 486
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	63 646	3 037	1 241	65 441
ACTIF IMMOBILISE	**63 646**	**3 037**	**1 241**	**65 441**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 27 101 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	24 555	24 555	
Charges constatées d'avance	2 546	2 546	
Total	**27 101**	**27 101**	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Divers - produits à recevoir	6 000
Total	**6 000**

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 59 577 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 293	10 293		
Dettes fiscales et sociales	37 218	37 218		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	7 579	7 579		
Produits constatés d'avance	4 488	4 488		
Total	**59 577**	**59 577**		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	4 415
Dettes provis. pr congés à payer	13 755
Charges sociales s/congés à payer	6 150
Etat - autres charges à payer	2 171
Divers - charges à payer	7 579
Total	**34 070**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	2 546		
Total	**2 546**		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d avance	4 488		
Total	**4 488**		